

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**
Séance du 09 avril 2025

Délibération n° 7-11-2025
Rapporteur : Madame Sara FERAUD

Votants pour : 10
Votants contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux-mille-vingt-cinq, le neuf avril, à dix-huit heures, les membres du conseil d'administration se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la vice-présidence de Sara FERAUD, Vice-Présidente.

Présents : Sara FERAUD, Frédérique PARIS, Sabrina BECHET, Camille DAEL, Sébastien LERAT, Sylvie GUERRAND, Colette GENET, Thérèse FICHET-GIRARD, Nora MAGNAN, Gérard DUBUCHE.

Excusés : Marie-Lyne VAGNER, Jérôme VARANGLE, Guillaume WIENER, Pascal DIDTSCH, Elisabeth ERARD, Brigitte MARY, Guillaume BOULAYE.

Date de la convocation : 27 mars 2025

Objet :

**RESSOURCES HUMAINES
ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
CREATION ET SUPPRESSION DE POSTES PERMANENTS**

Exposé des motifs :

Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Afin de mettre à jour le tableau des effectifs au regard de la réalité des effectifs il s'avère nécessaire de créer et de supprimer des emplois permanents.

La création d'emploi concerne un emploi permanent appartenant au grade des adjoints techniques à temps non complet 28/35 afin d'exercer des missions d'entretien et d'aide restauration à la résidence autonomie.

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emploi concerné.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public sur le fondement de l'article L. 332-14 du code général de la fonction publique.

Les créations et les suppressions de postes permanents sont les suivantes :

Filière sociale

Grade	Nombre	
Agent social principal 2ème classe	-1	Départ en retraite 1er février 2025

Filière technique

Grade	Nombre	
Adjoint technique principal 2ème classe	-1	Non pourvu suite avancement
Adjoint technique principal 1ère classe	+1	Avancement de grade
Adjoint technique TNC 28/35	+1	Recrutement à la suite départ retraite

Il est proposé aux membres du conseil administration, d'actualiser le tableau des effectifs.

Délibération :

Vu le Code Général de la fonction publique
 Vu le tableau des effectifs
 Vu l'avis des membres du comité technique réunis le 19 mars 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil d'Administration décide à l'unanimité,

- **D'ACTUALISER** le tableau des effectifs de la manière suivante :

Filière sociale

Grade	Nombre	
Agent social principal 2ème classe	-1	Départ en retraite 1er février 2025

Filière technique

Grade	Nombre	
Adjoint technique principal 2ème classe	-1	Non pourvu suite avancement
Adjoint technique principal 1ère classe	+1	Avancement de grade
Adjoint technique TNC 28/35	+1	Recrutement à la suite départ retraite

La création d'emploi concerne un emploi permanent appartenant au grade des adjoints techniques à temps non complet 28/35 afin d'exercer des missions d'entretien et d'aide restauration à la résidence autonomie.

- **D'INDIQUER** que la rémunération et le déroulement de la carrière correspondront aux grades d'emplois concernés ; qu'en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public sur le fondement de l'article L.332-8 du Code Général de la fonction publique.

Pour copie certifiée conforme

La Présidente du CCAS
 Marie-Lyne VAGNER

Marie-Lyne VAGNER

